
Programme de Formation

Handicap au travail : s'informer pour mieux comprendre

Organisation

Durée : 3 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tous les collaborateurs, quels que soient leur poste, leur âge et leur ancienneté, qu'ils soient ou non concernés par une situation de handicap ou une maladie chronique.



Objectifs pédagogiques

- Définir le handicap et distinguer handicap visible, handicap invisible et maladie chronique évolutive.
- Dépasser les idées reçues et les représentations associées au handicap au travail.
- Comprendre ce qu'est la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et comment l'obtenir.
- Identifier les avantages concrets de la RQTH pour le salarié, tout au long de son parcours professionnel.
- Connaître les règles de confidentialité et le libre choix d'informer ou non son employeur.
- Repérer les interlocuteurs et dispositifs mobilisables, dans et hors de l'entreprise.



Compétences visées

- Dépasser les idées reçues et les représentations associées au handicap au travail.
- Identifier vers qui se tourner en cas de besoin d'accompagnement ou d'aménagement de poste.
- Expliquer les principales étapes d'une demande de RQTH et ce que cette reconnaissance permet.



Description

1. Comprendre le handicap au travail
 - Définition du handicap selon la loi du 11 février 2005.
 - Handicaps visibles et invisibles : la grande diversité des situations (troubles moteurs, sensoriels, psychiques, cognitifs, maladies chroniques).
 - Idées reçues et représentations : quiz interactif « vrai ou faux ».
2. La RQTH : de quoi parle-t-on, et qu'est-ce que cela change ?
 - Définition de la RQTH et différence avec l'invalidité ou l'inaptitude.
 - La démarche auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : dossier, délais, durée de validité.
 - Les avantages pour le salarié : aménagement du poste et des horaires, aides financières et techniques, accompagnement spécifique, accès facilité à la formation, sécurisation du maintien dans l'emploi.
 - Quiz interactif « Confidentialité & la RQTH: les idées reçues »
3. Être accompagné : les acteurs et les dispositifs



- Le rôle du service de prévention et de santé au travail : médecin du travail, infirmier, visite à la demande du salarié.
- Les interlocuteurs dans l'entreprise : service RH, référent handicap...
- Les partenaires externes : AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), Cap emploi, MDPH.
- Exemples concrets d'aménagements de poste et de parcours de maintien dans l'emploi.



Prérequis

Aucun pré-requis.



Modalités pédagogiques

Apports théoriques illustrés par des situations concrètes.

Quiz interactif et échanges avec les participants.

Temps de questions-réponses de 10 min en fin de conférence.



Moyens et supports pédagogiques

- Support pédagogique complet remis aux participants sur l'extranet
- Études de cas concrets
- Quizz interactif



Modalités d'évaluation et de suivi

- Quizz via espace apprenant



Informations sur l'accessibilité

Des formations accessibles aux personnes en situation de handicap

Les différentes formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse des besoins et des conditions d'accès sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Pour toute question, vous pouvez contacter notre service administratif formation@kerea.eu

Conditions d'accompagnement

Afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à notre offre de formation, une analyse des besoins est réalisée en lien avec des partenaires spécialisés. Cette analyse permet d'identifier les moyens d'adaptation, d'assistance ou de compensation à mettre éventuellement en œuvre.

**Modalités techniques et environnement****Conditions de réalisation matérielle de la formation :**

- Rappel aux stagiaires d'apporter leurs propres affaires : matériels (stylo, bloc note etc.)
- Une salle de formation dotée de tables, de chaises en nombre suffisant avec idéalement la possibilité de disposer également d'un espace permettant les mises en pratique
- Un moyen de diffusion du contenu (vidéoprojecteur avec écran ou mur blanc, ou télévision avec câble de branchement)
- Un paperboard avec des feutres de couleurs
- Un téléphone, tablette ou ordinateur par stagiaire pour faciliter l'accès à l'espace connecté personnel

Conditions de réalisation matérielle en cas de déploiement à distance :

- Un endroit pour s'isoler et pouvoir s'immerger dans la formation
- Matériel informatique en bon état de fonctionnement (micro, camera, pc, tablette)

L'assistance technique et pédagogique est accessible à l'adresse : formation@kerea.eu